



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE LA CRESSE

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

PV n°2025 2

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 9 avril 2025

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le 9 avril 2025 à 19h30, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Madame Danièle Vergonnier Maire de La Cresse,

Date de convocation du conseil et affichage : 31/03/2025	Conseillers municipaux en exercice : 10
Date d'affichage de la liste de délibération : 14/04/2025	Présents : 9
	Votants : 9

Présents : Danièle VERGONNIER, Nadia LAFON, Christophe FROMENT, Philippe FRAYSSINHES, Didier GALTIER, Alexandre BOUVIALA, Etienne BOISSET, Laurence VALETTE, Blandine FAUST Charlotte FERRAND secrétaire

Absents / excusés ayant donné procuration : Jean-Marie DELCROS

Secrétaire de séance : Laurence VALETTE

.....

RAPPEL ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 4 février 2025,
2. Vote du CFU,
3. Vote de l'affectation du résultat,
4. Vote des 3 taxes,
5. Vote du Budget Principal de la Commune de 2025,
6. CDG 12 Adhésion au service archivage,
7. CDG 12 Temps de travail Voyage scolaire ATSEM,
8. Questions diverses :

1. Le Procès-Verbal du conseil municipal précédent du 4 février 2025 est approuvée à l'unanimité des élus présents.

2. **Délibération** CFU 2024 - Présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 regroupements du Compte Administratif et du Compte de Gestion en un seul document soit :

Les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024 ont permis de dégager un excédent de **54 259.57€** ce qui traduit une gestion des finances communales efficace et maîtrisée au vu de la baisse de la dotation de l'Etat et du contexte économique. Les résultats sont les suivants :

	Section de fonctionnement
Dépenses :	288 949.43
Recettes	234 689.86
Résultat 2024	54 259.57
Report N-1 (2023)	154 848.81
Résultat cumulé 2024	209 108.38

	Section d'investissement
Dépenses :	82 815.31
Recettes	43 299.86
Report N-1 (2023)	-37 373.21
Solde RAR	-778.05
Résultat cumulé 2024	- 77 666.71

Madame le maire est sortie de la salle du conseil municipal et ne prend pas part au vote
est approuvée à l'unanimité des élus présents.

3. **Délibération** – Affectation des résultats - Le résultat des dépenses et recettes de l'année 2024 fait ressortir un résultat suivant

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale (A)			0,00
	Recettes réalisées (1) (B)	43 299,86 €	288 949,43 €	332 249,29
	Restes à réaliser (C)	0,00 €	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale (D)			0,00
	Dépenses réalisées (1) (E)	82 815,31 €	234 689,86 €	317 505,17
	Restes à réaliser (F)	778,05 €	0,00	778,05
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (±) G=B-E	-39 515,45	54 259,57	14 744,12
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (±) (H)	-37 373,21 €	154 848,81 €	117 475,60
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit (G+H)	-76 888,66	209 108,38	132 219,72
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (±) (I=C-F)	-778,05	0,00	-778,05
Résultat cumulé	Excédent /déficit (G+H+I)	-77 666,71	209 108,38	131 441,67

	RESULTAT CA 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 AVEC LES INTEGRATIONS	RESULTATS REPOTES FIN 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-37 373,21 €	-39 515,45 €	-76 888,66 €	Dépenses 778,05 €	-778,05 €	-77 666,71 €
FONCT	154 848,81 €	54 259,57 €	209 108,38 €	0,00 € Recettes		209 108,38 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2024	209 108,38 €
Affectation obligatoire :		
À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)		77 666,71 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		131 441,67 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)		0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :		77 666,71 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2024	
Deficit d'investissement à reporter (ligne 001)		-76 888,66 €
Deficit de fonctionnement à reporter (ligne 002)		0,00 €

est approuvée à l'unanimité des élus présents.

4. **Délibération** – Vote des 3 taxes – Sur proposition de Madame le Maire, il a été décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux, à savoir :

	ANNÉE 2022	ANNÉE 2023	ANNÉE 2024	ANNÉE 2025
Taxe Foncière Bâti :	40.15%	40.15%	41.15%	41.15%
Taxe Foncière Non Bâti :	101.51%	101.51%	104.04%	104.04%
Taxe d'habitation pour les Résidences secondaires	-----	13.20%	13.53%	13.53%

Soit pour l'année 2025, il n'y a pas d'augmentation des taux des impôts locaux.

Toutefois il est à noter que les bases d'impositions communiqué par l'état ont augmentées de 1.50%

est approuvée à l'unanimité des élus présents.

5. **Délibération** – Service Archivage Adhésion CDG 12 La commune a décidé d'adhérer au service archivage auprès du Centre de Gestion de l'Aveyron pour un montant global d'environ 5 000€ sur 4 ans – Cela va permettre d'optimiser l'espace des archives ainsi que de réduire le classement dans le bureau du secrétariat de mairie

est approuvée à l'unanimité des élus présents.

6. **Délibération** – Temps de travail Voyage scolaire ATSEM – Les enfants de l'école partent en voyage scolaire du 12 au 14 mai prochain au domaine de Lauriers à Villefranche de Rouergue, accompagnés de notre professeur d'école et des deux ATSEM pour ce faire une délibération sur la prise en compte du temps de travail doit venir compléter la prise en charge du salaire des ATSEM par la commune soit :

- La participation d'un ATSEM à l'encadrement d'une sortie scolaire excédant ses obligations hebdomadaires de service doit faire l'objet d'une information et d'une autorisation préalable de l'autorité territoriale,
- Dans le cadre des sorties scolaires, la participation de l'ATSEM ne peut être envisagée que sur la base du volontariat, aucune participation financière ne pouvant être demandée,
- L'aménagement du temps de travail doit intégrer la nécessité d'une continuité dans la prise en charge des enfants avec le temps des levers, repas, soirées, nuits de temps consacrés aux activités (enseignements, pratiques culturelles ou sportives...). La répartition de ces différents temps de la journée entre le personnel

chargé de l'encadrement des enfants doit permettre d'organiser le temps de travail de chacun dans le respect des garanties minimales du temps de travail.

Soit que les agents communaux concernés par les sorties scolaires soient rémunérés 15 heures par journée (durée maximale quotidienne) et 3 heures forfaitaires par nuitée.

est approuvée à l'unanimité des élus présents.

Questions diverses :

- ❖ À la suite d'une demande d'inscription de notre commune au « Label Commune Touristique » par la Communauté de Communes Millau Grands Causses. La première étape a été franchie avec succès. Le conseil donne son accord pour la mise en place de ce « Label Commune Touristique »
- ❖ Une demande d'exploitant sur le Causse de La Cresse concernant la dégradation de clôture à la suite du passage de randonneurs, la Communauté de Communes Millau Grands Causses nous a sollicité pour réouvrir un chemin sur le Causse Noir : sur le principe, le conseil municipal accepte la demande faite dans l'attente de recevoir l'accord écrit de tous les propriétaires concernés. Monsieur BARRABE qui suit ce dossier doit nous tenir informé de la suite qui sera donné.
- ❖ SIVOM Tarn-Lumensonesque : Selon le Sénat, le transfert de compétence assainissement à la Communauté de Communes n'est pas une obligation. Suite à une délibération des communes membre de la Communauté de commune Millau Grands Causses ont validé le transfert de compétence assainissement à la communauté.
- ❖ SIVOM Enfance Jeunesse de la Vallée - Vote du Compte Financier Unique présenté par Nadia LAFON et Blandine FAUST. A la suite de l'intégration de l'intérêt Communautaire pour les Maisons d'Assistante Maternelle (MAM), une modification des statuts devient nécessaire. Une structure de ce genre vient d'être créé au Centre Hospitalier de Fenaille à Verrières.
- ❖ Les travaux 2025 en fonction du budget et des aides des diverses collectivités, il a été envisagé de procéder :
 - Réfection du chemin sur le Causse,
 - Mise en place d'un abris bus sur la place de l'église,
 - Changement du chauffage de l'appartement de la Mairie,
 - Afin de ne pas perturber la saison touristique, les travaux de la Cressette devront démarrer dès le début septembre 2025.
- ❖ La remise en état d'un mur de soutènement de la voirie sur Pinet sera réalisée en septembre prochain.
- ❖ Les travaux sur le chemin des Cannibières ne pourront être réalisés cette année 2025. Un arrêté de prolongation de fermeture sera promulgué.
- ❖ Demande d'un étudiant en archéologie pour prospection sur le domaine public de la commune. Le conseil donne son accord.
- ❖ La commune a été sollicité pour une « Autorisation d'occupation du domaine public » :
 - Pizzaiolo : Demande d'installation d'un camion pizza, une fois par semaine.
 - Ostéopathe : Madame le Maire a rencontré Emmanuelle TRENDEL 07 69 27 88 49.

Le conseil donne son accord sous condition de signer une convention d'utilisation de l'espace public sur la place de l'église.

- ❖ Maison AUZUECH : Passage d'un expert nommé par le Tribunal Administratif de Toulouse pour faire l'état des lieux de la maison et a rendu son rapport. Ce dernier donne la possibilité d'entamer la procédure d'un bien sans maître. Le conseil donne son accord.
- ❖ Maintien à domicile : une réunion d'information aura lieu le jeudi 17 avril à Rivière sur Tarn.

Levée de séance à 21h30.

**Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance
VALETTE Laurence**



**Pour extrait conforme,
Le maire
VERGONNIER Danièle**



